



Rapport d'activité 2024



**ACCUEILS
DE JOUR
RHONE
MÉTROPOLE**

Missions de l'association Accueils De Jour Rhône-Métropole

Issue du collectif des Accueils De Jour (ADJ), l'Association Accueils De Jour Rhône Métropole (ADJRM) a été créée en 2022. Elle regroupe un ensemble d'acteurs (ALIS, Habitat et Humanisme Rhône, LAHSO, La Fondation AJD, Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Le MAS, Petits Frères des Pauvres) qui porte des accueils de jour sur la Métropole de Lyon et le Rhône.

L'association ADJRM a pour fondement de promouvoir aux niveaux politiques et techniques l'accueil inconditionnel de toutes personnes en situation de précarité.

Pour ce faire, elle a pour objectifs de :

- **Animer et soutenir** le travail en réseau et le partage d'expérience des Accueils de Jour.
- **Développer** les réponses aux attentes et besoins des personnes en coopération avec les acteurs du territoire.
- **Analyser et faire connaître** les situations des publics accueillis.

— **Soutenir** la participation et la parole des personnes concernées.

— **Être force de dialogue** de proposition et d'alerte auprès des pouvoirs publics.

Le présent rapport présente la synthèse globale du travail conduit par les ADJ en 2024, sur leurs activités clés : accueillir, entretenir des relations individuelles et collectives de confiance, faciliter l'accès aux services de première nécessité, soutenir l'accès aux droits, à l'hébergement et au logement, encourager la participation.

Le Conseil d'Administration d'ADJRM remercie les associations membres, les équipes salariées et bénévoles qui conduisent des missions complexes dans un contexte difficile, ainsi que les partenaires financiers et opérationnels qui rendent possible la conduite des actions.

2 Missions des accueils de jour¹

Les accueils de jour constituent l'un des trois piliers du dispositif de veille sociale défini par l'article L.345-2 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) 3 en complément des maraudes et du service d'appels téléphoniques pour les personnes sans abri, dénommé 115. Selon l'article D. 345-8 du CASF, l'ensemble du dispositif (accueils de jour, maraudes et 115), coordonné par les SIAO, est destiné aux personnes sans abri ou en détresse en vue de leur orientation vers une structure adaptée à leur situation. À ce jour, il n'existe pas de définition codifiée des accueils de jour précisant leur statut juridique, les missions poursuivies ni les prestations remplies. Le référentiel national des prestations du dispositif "accueil-hébergement-insertion" publié en 2005 par la direction générale de l'action sanitaire et sociale (DGAS) 4, apporte néanmoins quelques éléments de définition communément admis. Les accueils de jour sont des espaces permettant d'accueillir de manière inconditionnelle pendant les heures d'ouverture toute personne qui le souhaite. Ils constituent un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée où il est essentiel de recréer du lien social. Ils peuvent offrir un éventail de services comme l'aide alimentaire, la blanchisserie, le courrier, etc.

Les ADJ de l'ADJRM mobilisent tout ou partie des prestations et services présentés ci-dessous.

2.1. L'ACCÈS AUX SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

- **Café**, collation, repas.
- **Hygiène** : sanitaire, lavabo, douches, blanchisserie.
- **Un lieu de repos** et/ou de lien social.
- **Accès internet**, recharge téléphone.

2.2. L'ACCÈS À UN SERVICE D'ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION

- **Réponse rapide** aux besoins administratifs (lecture courrier, impression de documents administratifs, connexion aux services publics dématérialisés, etc.
- **Orientation** vers les services de droit commun et/ou spécialisés.

2.3. L'ACCÈS AUX DROITS ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- **Domiciliation**.
- **Accès aux droits sociaux**.
- **Accompagnement social global** dans le cadre de projets (Logement d'abord) ou de mesures spécifiques (RSA).

2.4. L'ACCÈS À UN ENSEMBLE DE SERVICES ET DROITS

- **Santé** (équipe mobile médecin, infirmier, dépistage, réduction des risques, orthoptiste, etc.).
- **Recherche emploi** (rédaction CV, lettres de motivation, etc.).
- **Culture et animation** (Culture pour Tous, sorties collectives, etc.).

3 Missions assurées malgré un contexte difficile

Les ADJ comme lieux d'accueils inconditionnels et largement investis par les personnes sans-abri donnent à voir les problématiques auxquelles font face les personnes mais aussi celles des systèmes de réponse.

3.1. CRISE DU LOGEMENT ET DE L'HÉBERGEMENT : AUGMENTATION CONTINUE DU NOMBRE DE PERSONNES SANS-ABRI

Un nombre croissant de personnes sont sans domicile² : en 2023, on compte 12 599 ménages, soit près de 25 000 personnes en situation d'exclusion liée au logement dans le Rhône, et une augmentation de 21,5 % depuis 2019. Le public "Homme isolé" demeure majoritaire, et fréquente massivement les ADJ. Les publics "femmes isolées" et "familles" augmentent chaque année et sont plus visibles en raison de l'ouverture de lieux qui leur sont spécifiquement dédiés.

Le travail d'observation conduit par la DDETS du Rhône sur l'activité de domiciliation³ permet également d'apprécier l'augmentation du nombre de ménages dépourvu de logement stable. Au 31/12/2023, la DDETS du Rhône compte 15 556 élections de domicile (CCAS et associations agréées confondus), ce qui représente 22 905 personnes domiciliées (titulaire + ayant droits) contre 13 936 domiciliations (18 833 personnes) actives dans le Rhône) au 31/12/22. Notons que ces chiffres ne comprennent pas les domiciliations des ménages en demande d'asile auprès du SPADA (5 627 au 31/12/2023).

3.2. DÉGRADATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES PERSONNES SANS-ABRI

Les problématiques de santé somatique et/ou psychique, d'addiction, de vieillissement des personnes sans-abri sont importantes. Les ADJ jouent là une double fonction :

1 > Repérage de problématiques de santé et mise en lien avec des équipes mobiles soignantes.

2 > Lieux repères pour les nombreuses équipes mobiles de soin et de prévention qui se servent des ADJ pour "fixer" le public ou proposer leur approche.

Notons que certaines situations exposent les équipes des ADJ et les personnes accueillies à des violences éprouvantes (insultes, agressions, intrusions, décompensations etc.).

3.3. UN ACCÈS AUX DROITS COMPLEXE

La double évolution des institutions avec la fermeture de lieux d'accueil d'une part et la dématérialisation des démarches administratives d'autre part, complexifie l'accès aux droits des personnes en situation de précarité qui se retrouvent sans interlocuteur. La lenteur des systèmes de réponse, et/ou le dysfonctionnement des outils numériques, conjugués aux parcours de vie faits de ruptures, induisent de nombreuses situations de non-recours. Les ADJ pallient, pour une part et quand c'est possible cette situation en informant, en orientant et en mettant à jour des situations administratives pour permettre l'effectivité des droits des personnes (RSA, CSS, AME, Logement social, etc.).

1 - Définition des Accueils De jour, Lettre de l'OFPRUH, n°1, mai 2019, page 2.

2 - Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, Rapport annuel de l'observatoire lié au sans-abrisme, MVS, octobre 2024.

3 - Activité de domiciliation dans le Rhône, Résultats de l'enquête 2024 sur les données 2023, page 6.

4 Les accueils de jour sur le territoire



ACCUEIL SAINT-ANDRÉ



2 rue Felissent
69007 Lyon

ACCUEIL SAINT-VINCENT



10 rue Bellière
69005 Lyon
T. 04 72 40 24 92

LA MAIN TENDUE



461, rue Robert Schuman
69400 Villefranche-sur-saône
T. 04 63 60 05 32

LA MAISON RODOLPHE



105 rue Villon
69008 Lyon
T. 04 78 76 35 48

LE PHARE



35 avenue Marcel Cedran
69100 Villeurbanne
T. 04 74 07 92 11



CAO



24 rue du Colombier
69007 Lyon
T. 04 78 58 38 86

PÉNICHE ACCUEIL



34 rue Sainte-Hélène
69002 Lyon
T. 06 99 54 01 11



ALIS



2 petite rue des Feuillants
69001 Lyon
T. 04 72 10 11 34



POINT ACCUEIL



66 rue Étienne Richerand
69003 Lyon
T. 04 78 53 88 77



LES AMIS DE LA RUE



28 rue d'Alsace
69100 Villeurbanne
T. 04 78 03 55 91

PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Non à l'isolement de nos aînés



LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES



38 quai du Docteur Gailleton
69002 Lyon
T. 04 72 40 05 04

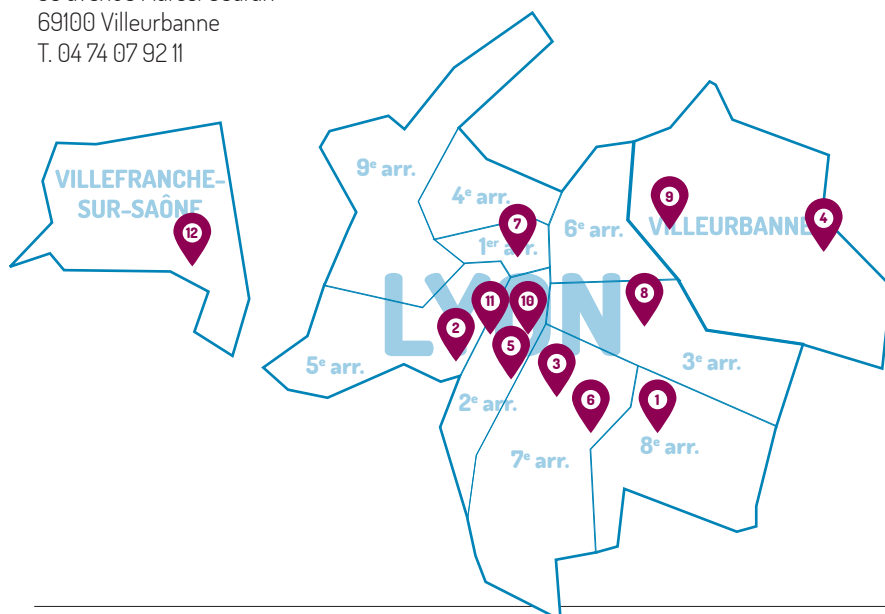


Fondation **AJD**
Maurice Gounon

ORÉE AJD



6 rue d'Auvergne
69002 Lyon
T. 04 78 92 88 11

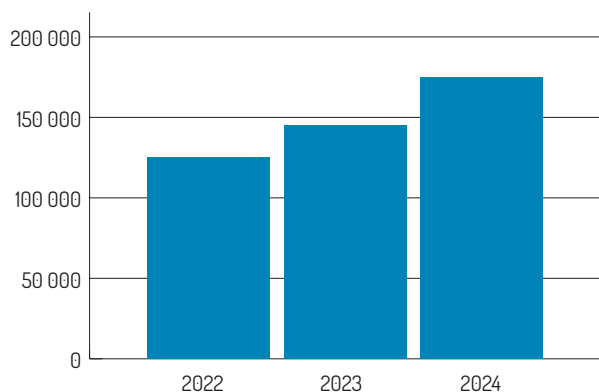


5 Données d'activité

5.1. FRÉQUENTATION ET PUBLIC



174 256 passages dans les accueils de jour (141 402 en 2023)



NOMBRE DE PASSAGES EN AJD

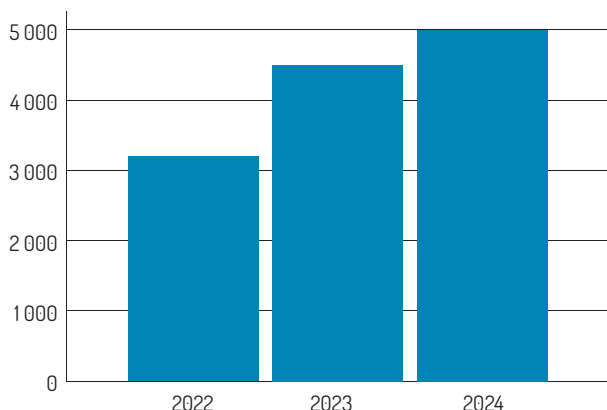
Les personnes accueillies sont essentiellement des hommes isolés mais on constate aussi une augmentation du nombre de femmes isolées ainsi qu'une fréquentation en hausse des familles. L'ouverture d'accueils dédiés ou de plages horaires en non-mixité permet de répondre à un besoin encore souvent trop invisibilisé. Ces espaces permettent en outre de développer des approches renouvelées et d'adapter les modalités et le contenu de l'accompagnement proposé.

5.2. DOMICILIATION



4 975 domiciliations en file active au 31/12/2024 (4 316 en 2023)

Parmi les 13 accueils de jour de l'Association, 8 proposent un service de domiciliation. L'ADJRM comptabilise des agréments pour un total de 5 000 domiciliations, soit plus de 25 % des domiciliations faites sur le territoire Rhône, Métropole. Aux ADJ qui ont structuré leur activité autour de cette fonction, d'autres préfèrent faire usage de la domiciliation pour capter des personnes difficilement en lien.



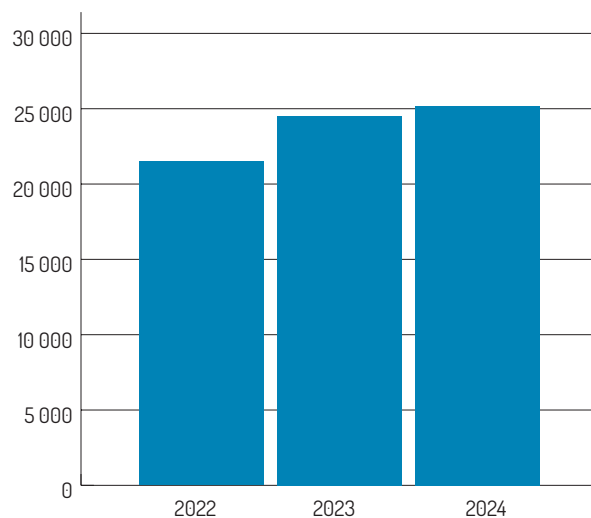
DOMICILIATIONS

5.3. ACCÈS À L'HYGIÈNE



25 149 douches prises dans les accueils de jour (24 375 en 2023)

5 396 accès laverie



ACCÈS À L'HYGIÈNE/DOUCHES

9 accueils de jour proposent un accès à des services d'Hygiène (douches ; laverie). Ces services sont essentiels aux personnes pour conserver une hygiène correcte, une apparence digne dans un contexte de vie de rue. L'organisation de ces services exige un travail d'animation et de suivi particulièrement intense sur les plages d'ouverture.

5.4. COLLATIONS ET PAUSES CAFÉ



95 416 collations et pauses café

9 accueils de jour proposent des collations, petits-déjeuners, snacks, les 4 autres offrent une "pause-café" les locaux ne permettant pas toujours d'organiser plus. S'asseoir à une table, seul ou avec des connaissances, prendre le temps de s'alimenter correctement joue une fonction sociale majeure. C'est également une réponse primaire pour des personnes qui ont faim. Dans un second temps, ces temps sont un moment privilégié pour, progressivement, tisser un lien, parfois ténu, parfois de confiance et lorsque c'est possible, commencer à travailler l'accompagnement de la personne.

La majorité des ADJ fonctionne avec la Banque alimentaire. Les aliments proposés ne sont pas toujours adaptés aux besoins et aux capacités de fonctionnement des accueils. Les équipes complètent donc avec des achats extérieurs et des dons, notamment pour assurer un service plus qualitatif en produits frais.

L'augmentation importante de la fréquentation des ADJ nécessite une mobilisation forte des équipes salariées et bénévoles qui œuvrent à l'organisation des repas.

5.5. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



19 867 entretiens
412 temps d'informations
et d'actions collectives

Comme "lieu repère" ces accueils sont amenés à proposer des réponses rapides à différentes sollicitations sous forme d'information et d'orientation. Ce travail "d'aiguillage" est précieux et constitue un premier palier vers l'accès aux droits.

Un accompagnement social peut ensuite être proposé dès lors que des démarches d'accès aux droits ou mesures d'accompagnement sont mises en place. Les travailleurs sociaux vont alors intervenir sur différents champs : demande de logement/hébergement et accompagnement de la demande, ouverture de droit santé, suivi RSA/RSJ et insertion par l'emploi, etc.

Les ADJ proposent aussi des actions collectives et des permanences d'information autour de différentes thématiques : santé, emploi, droits, bien-être, culture, loisirs, etc.



5.6. ACCÈS AU LOGEMENT - HÉBERGEMENT



284 ménages relogés en logement social
et/ou résidence sociale

90 ménages relogés en hébergement
d'insertion

87 ménages mis à l'abri⁴ en hébergement
d'urgence, caritatif, chez des tiers
appartenant à des réseaux de solidarité...

1 281 diagnostics ou mises à jour SI SIAO

Les ADJ, en complémentarité avec le 115 et les maraudes, sont des lieux de repérage et d'observation des besoins en logement/hébergement sur la Métropole de Lyon et le Département du Rhône. Le travail d'accompagnement vers le logement/hébergement ou mise à l'abri constitue un pôle structurant de leur activité, avec une inscription progressive dans les politiques publiques et systèmes de réponse du territoire :

L'ensemble des équipes utilisent les outils numériques à disposition : SI SIAO, ma demande de logement social, AL'in, les demandes en résidences sociales, etc. Plus spécifiquement, 3 ADJ sont porteurs de projets ou de mesure dans le cadre du Logement d'abord ou du FNAVDL, et la culture logement d'abord tend à se généraliser. Les équipes mobilisent également ponctuellement le partenariat soin/santé pour des prises en charge temporaires et sont attentives aux solutions palliatives d'ordre caritatif, en l'absence de place en hébergement d'urgence. Pour conduire ce travail, les équipes s'inscrivent dans les dispositifs partenariaux en participants au fonctionnement des instances techniques de la Maison de la Veille Sociale notamment.



4 - Ce chiffre ne tient pas compte des 346 mises à l'abri de courte durée gérées par la Fondation Orée AJD.



6 Conclusion et perspectives 2025

6.1. CONCLUSION

Les chiffres présentés dans ce rapport d'activité 2024, et avec 2 années pleines d'existence d'ADJRM, confirment le ressenti des accueils de jour structure par structure. L'activité, en nette hausse, offre un miroir, sombre, sur la réalité de l'augmentation du nombre de personnes sans-abri et la dégradation de leur condition de vie. L'absence de domicile personnel et de prise en charge des personnes dans des conditions adaptées induit un recourt massif aux services qui viennent répondre à la satisfaction de besoins primaires comme le fait de s'alimenter et d'avoir accès à l'hygiène. Les professionnels pointent également la nette dégradation de l'état de santé des personnes.

En conséquence, les accueils de jour s'organisent pour répondre aux besoins en hausse mais prennent aussi soin de penser la qualité des services proposés : les conditions d'accueil s'améliorent avec des efforts conséquents pour assurer la rénovation ou l'emménagement dans de nouveaux locaux ; les équipes veillent à ce que les modalités d'accueil soient dignes mais également chaleureuses. Cette attention quotidienne est indispensable pour travailler à l'accompagnement et à l'accès aux droits des personnes. Le Droit au logement en est l'illustration avec une inscription dans la dynamique du logement d'abord et un accès direct au logement via les outils élaborés par les partenaires de la veille sociale notamment.

6.2. PERSPECTIVES 2025

Dans le cadre du Pacte des solidarités, ADJRM a pu consolider un poste de coordination des accueils de jour membres de l'association. Les objectifs de cette coordination sont les suivants :

- Faciliter des approches et des actions communes sur les dossiers techniques qui traversent tout ou partie des accueils ;
- Assurer un portage et une parole des accueils de jour dans les différentes instances opérationnelles partenariales qui organisent ou impactent les activités des accueils de jour ;
- Contribuer, aux côtés des autres acteurs de la veille sociale, à la production de connaissances sur les conditions de vie et besoins des personnes sans-abri, en vue de proposer et coconstruire des réponses adaptées ;

En 2025, la coordination a notamment pour perspective de veiller à :

- Assurer la qualification et le partage de connaissances sur l'activité des accueils de jour entre les associations membres de l'ADJRM et auprès des partenaires ;
- Amorcer un travail de coordination entre les accueils de jour sur les thématiques techniques qui traversent leur activité, en lien avec les acteurs territoriaux : domiciliation, accès au logement dans le cadre du logement d'abord, accès à l'hygiène et au soin dans une perspective de réduction des risques, accompagnement vers l'emploi, harmonisation de l'observation sociale de l'activité, etc.
- Repérer sur les territoires du Rhône et de la Métropole de Lyon, en lien avec l'ensemble des accueils de jour, les besoins non couverts.

24



ACCUEILS DE JOUR RHÔNE MÉTROPOLE

SIÈGE DE L'ASSOCIATION

Le MAS
17, rue Crépet
69007 Lyon

CONTACT

adjrm@adjrm.org
06 16 43 59 71

www.adjrm.org

